



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Dix-neuvième session

Accra (Ghana), 1^{er} - 4 février 2011

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

Réponses du Mali et de la FIL à la lettre circulaire CL 2010/43-AFRICA (normes privées, fromage fondu et Plan stratégique du Codex 2013-2018)

1. FROMAGE FONDU

MALI

Le Mali n'a pas de commentaires particuliers sur ce point.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE (FIL)

La Fédération internationale de laiterie (FIL) tient à faire part de ses observations sur d'éventuels travaux futurs concernant la (les) norme(s) du Codex pour le fromage fondu:

1. Le terme « fromage fondu » englobe une gamme de produits très variés et est utilisé de différentes manières pour décrire les produits. Il s'ensuit qu'il est difficile d'identifier les produits commercialisés et d'obtenir des statistiques fiables sur le commerce de ces produits; toutefois, l'on peut dire sans risque d'erreur que de grandes quantités de produits à base de fromage fondu sont commercialisées au niveau international (voir paragraphe 89 du document ALINORM 10/33/REP). L'élaboration de normes régionales, du fait qu'elles peuvent différer d'une région à l'autre, créera inévitablement des obstacles aux échanges commerciaux existants.
2. Compte tenu de l'importance de ce type de produit, le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) a consacré de plus en plus d'efforts et de ressources à la mise au point d'une norme internationale sur le fromage fondu, pendant plus d'une décennie sans parvenir à un accord, en particulier sur les aspects relatifs à la composition, en raison de la grande variété de produits actuellement sur le marché. La FIL a en effet participé de très près à tous ces efforts et connaît donc bien les problèmes qui ont entravé les progrès. La FIL estime que les travaux futurs du CCMMP ou ceux des Comités FAO/OMS de coordination risquent de ne pas être concluants. Elle appuie la position du CCMMP qui juge impossible de faire avancer le travail sur un avant-projet de norme pour le fromage fondu.
3. De l'avis de la FIL, rien ne prouve qu'il existe un problème grave dans le commerce international de ces produits.

2. NORMES PRIVÉES

MALI

Question 1: Les producteurs/transformateurs de denrées alimentaires dans votre pays ont-ils connu des problèmes à respecter les normes privées?

Les fruits et légumes constituent les principaux produits agroalimentaires d'exportation du Mali, dont plus de 50 pour cent vers l'Union européenne (UE).

Les produits horticoles destinés à l'exportation sont cultivés par des petits producteurs et ce secteur représente un moteur puissant en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement des économies rurales.

Les exportateurs maliens de fruits et légumes doivent se soumettre aux nouveaux contrôles officiels de l'UE (visés dans les règlements), mais aussi, satisfaire aux exigences des Normes Volontaires Privées (NVP) des grands importateurs et détaillants, plus complexes et plus strictes que celles des règlements. Si ces normes sont facultatives car non prescrites par la loi, elles sont néanmoins de plus en plus nécessaires si l'on veut exporter ses produits, et elles deviennent donc obligatoires dans la pratique.

Les NVP les plus souvent exigées pour les fruits et légumes d'exportation sont Global GAP, Label Biologique et Bio-Equitable. Elles couvrent toutes les étapes, depuis la production primaire jusqu'à la distribution, en passant par la transformation. Les exigences croissantes des consommateurs poussent aussi les détaillants à adopter des normes relatives au travail, à l'environnement et à la responsabilité des entreprises. Une évolution récente a été l'étiquetage des produits transportés par avion afin de permettre aux consommateurs européens de réduire leur empreinte carbonique.

Le nombre et la complexité des exigences de normes privées sont en augmentation continue. La préoccupation pour la sécurité des aliments connaît à présent une mutation et s'étend aux préoccupations d'ordre environnement et social. L'intégration verticale continuera à mettre la pression sur les acteurs marginaux et la participation des petits exploitants sera de plus en plus menacée.

L'intensification de la rigueur et de la complexité des normes privées est de plus en plus préoccupante car elle risque de ruiner les efforts déployés par les pays ACP pour étendre leur marché en profitant de tarifs plus bas et de quotas d'importation plus élevés.

Question 2: Quelles sont les conséquences financières de respecter les normes privées, en particulier pour les PME?

La certification et le renouvellement des certificats NVP coûtent très cher. C'est donc particulièrement difficile pour les petits du Mali que ne disposent pas du capital nécessaire et exercent leurs activités dans un environnement difficile (manque d'infrastructure et de moyens des services d'appui).

Les petits exploitants du mali ne peuvent se conformer à Global GAP que s'ils reçoivent une subvention extérieure (État, partenaires au développement). Ils ne peuvent pas se permettre les dépenses initiales d'investissement et, une fois qu'ils ont obtenu la certification, ils n'arrivent pas à faire face à des coûts récurrents élevés, car il n'y a pas de prime Global GAP. En outre, cela pourrait avoir de sérieuses implications sur la pauvreté. Le commerce horticole est l'un des rares domaines où les consommateurs européens peuvent avoir une influence directe et tangible sur l'allègement de la pauvreté des zones rurales des pays en développement. Mais cette influence est menacée par la nette diminution du nombre de petits exploitants fournissant des détaillants européens à haute valeur ajoutée.

L'exportation horticole représente un atout considérable: elle injecte des liquidités dans les zones rurales, offre d'importants avantages non financiers aux petits producteurs (tels que le transfert de technologies et l'acquisition d'aptitudes en matière de gestion de l'exploitation) et augmente l'offre inabordable pour des petits producteurs et petites sociétés d'exportation.

Nous pensons qu'afin de favoriser l'intégration des petits producteurs dans ces filières lucratives, nous devons promouvoir une collaboration axée sur la connaissance du marché entre le secteur privé, les donateurs et les producteurs.

Question 3: Quelles mesures ont été prises pour surmonter / atténuer les problèmes dans l'application de normes privées?

Afin d'aider les petits producteurs et exportateurs des produits horticoles du Mali à surmonter/atténuer les problèmes liés à l'application des NVP le Gouvernement du Mali en collaboration avec les partenaires au développement (PIP COLEACP, OMC, Programme Qualité UMOA, IICEM) a initié les actions ci-après:

- Appui à l'organisation des professionnels de la filière horticole du Mali;
- Appui à la formation des acteurs sur les référentiels concernés;
- Accompagnement des producteurs et exportateurs dans la mise en place des référentiels concernés;
- Appui à la mise à niveau des infrastructures et équipements;
- Appui au renforcement des capacités des laboratoires et services officiels de contrôle;

- Accompagnement des producteurs et exportateurs dans la préparation des dossiers techniques pour la certification;
- Appui à la prise en charge des frais de certification et de renouvellement des certificats.

Question 4: Que devrait faire la Commission du Codex Alimentarius/ FAO/OMS dans le cadre des normes privées?

Le Mali est d'accord avec la conclusion de l'étude de la FAO/OMS sur les normes privées selon laquelle les NVP avaient tendance à être plus sévères que celles correspondantes du Codex, sans qu'il n'y ait à cela d'assise scientifique, tandis que les normes collectives de sécurité sanitaires des aliments cadraient dans une large mesure avec le Codex. Les critères de traçabilité faisaient toutefois généralement exception à cette règle. Les normes alimentaires privées étaient, par ailleurs, plus prescriptives que celles du Codex s'agissant des modalités d'application des critères d'hygiène alimentaire. Leur processus d'élaboration ne laissant, généralement, que peu d'occasions de participation aux pays en développement, leurs prescriptions étaient souvent inadaptées à ces pays, et il était difficile, voire impossible pour les entreprises alimentaires artisanales qui y étaient implantées, de les appliquer. En particulier, le coût de la certification pénalisait de manière disproportionnée les petits producteurs et l'existence de multiples critères en ce domaine pose un problème majeur, en particulier lorsque les différences entre les normes étaient minimales.

Selon les Accords de l'OMC sur les mesures SPS, les normes ont pour but la protection de la santé des consommateurs et des animaux, ainsi que celle des végétaux.

Pour les entreprises maliennes, les NPV, basées sur des référentiels établis par les distributeurs européens.

Afin d'atteindre les objectifs de la Commission du Codex Alimentarius notamment, protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire et promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, la mise en œuvre des recommandations suivantes s'avèrent nécessaires:

- À l'endroit des organisations d'établissement des NPV
 - Assurer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des NPV;
 - Assurer une reconnaissance mutuelle des NPV;
 - Participer aux sessions du Codex Alimentarius en qualité d'observateurs;
- À l'endroit de la Commission du Codex Alimentarius (FAO/OMS)
 - Améliorer le temps d'élaboration des normes du Codex;
 - Encourager la participation des organisations d'établissement des NPV aux sessions du Codex;
 - Établir des contacts plus étroits avec des organisations d'établissement de normes privées.

PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ DU CODEX POUR 2013-2018

MALI

a) Les cinq objectifs actuels sont-ils pertinents? Quels changements proposeriez-vous le cas échéant ?

Les cinq objectifs actuels proposés sont pertinents. Le Mali est favorable à leur adoption par la Commission du Codex.

b) Le cadre 2003-2007 ne comprenait pas d'indicateurs mesurables, contrairement au Plan stratégique actuel. Le nouveau plan stratégique devrait-il comprendre des indicateurs mesurables? La présentation actuelle en tableaux vous satisfait-elle ou auriez-vous des changements à proposer ? Par exemple est-il utile de pouvoir connaître les activités en cours ?

Le Mali soutient:

- la prise en compte des indicateurs mesurables dans le Plan stratégique actuel;
- la présentation actuelle sous forme de tableaux;
- la possibilité de connaître les activités en cours.

c) Quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurte le Codex? Quels objectifs/quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ces difficultés reçoivent toute l'attention nécessaire?

1. Promouvoir des cadres réglementaires cohérents

Difficultés auxquelles se heurte le Codex:

- Temps d'élaboration des normes Codex trop long
- Application timide des normes Codex dans les pays en développement.

2. Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

- Prolifération des Normes Privées Volontaires;
- Insuffisance d'accompagnement des pays en développement dans l'application la plus vaste et la plus cohérente des principes scientifiques de l'analyse des risques.

3. Renforcer les capacités de gestion du travail

- Difficultés liées à la prise en charge de l'organisation des voyages d'étude des délégués d'autres pays du CCAFRICA.

5. Encourager la participation maximale et efficace des membres

- Insuffisance de coopération entre les pays membres du Codex;
- Insuffisance dans la mise à disposition des versions françaises des documents de travail des comités et des rapports des groupes de travail et d'experts du Codex;
- Difficultés de prise en charge de la participation des délégués aux sessions du Codex.

d) Étant donné que la participation des pays en développement aux travaux du Codex est actuellement le principal problème, quels objectifs/quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ce problème reçoive toute l'attention nécessaire en 2013-2018?

Afin d'améliorer la participation des pays en développement dans les activités du Codex, le nouveau Plan stratégique doit prendre en compte des actions ci-après:

- renforcement de la coopération entre les pays du Codex (entre les pays en développement, et entre les pays développés et les pays en développement);
- Appui à l'organisation des sessions de formation sur le Codex pour une meilleure participation des pays aux activités du Codex;
- Appui à la prise en charge de la participation des délégués des pays en développement aux sessions du Codex;
- Appui à la collecte des données pour l'évaluation des risques par les groupes d'experts de la FAO/OMS.

e) Les structures et procédures déjà en place du Codex répondent-elles aux besoins actuels des membres (il s'agit des diverses options pour la « procédure par étapes », de l'examen critique par le Comité exécutif de la Commission, etc.)? Quels changements pourrait-on envisager?

Les structures et procédures actuelles du Codex répondent aux besoins actuels du Mali.